



Yoann Gillet, député du Gard
Vice-président du groupe RN

Nîmes, le 19 octobre 2023

M. Fabrice Bélargent
Procureur de Montpellier
Place Pierre Flotte
34040 Montpellier cedex 1

Monsieur le Procureur,

Je viens de prendre connaissance d'un article du journal Midi Libre intitulé « *L'eau du robinet "ne doit plus être consommée" : le mail confidentiel et alarmant du directeur de l'ARS Occitanie* », publié ce jour sur le site www.midilibre.fr (URL : <https://www.midilibre.fr/2023/10/19/leau-du-robinet-ne-doit-plus-etre-consommee-le-mail-confidentiel-et-alarmant-du-directeur-de-lars-occitanie-11530121.php>).

L'article relate un courriel du directeur de l'Agence régionale de santé (ARS) Occitanie, Didier Jaffre, qui aurait été envoyé le 23 septembre dernier à ses cadres leur expliquant qu'ils allaient « *devoir changer d'approche et de discours* » car « *il y a des PFAS (substances poly ou perfluoroalkylées) et des métabolites partout. Et, plus on va en chercher, plus on va en trouver* ».

L'eau du robinet « *ne doit plus être consommée, mais seulement utilisée pour tout le reste, [Il faut] donc privilégier l'eau en bouteille* » aurait expliqué le patron de l'ARS dans son mail, selon l'article en question.

Dans son courriel, le directeur de l'ARS aurait préconisé de ne plus faire de contrôle pour le moment. Si cela est avéré, je me pose la question de cette préconisation et de son but.

Il convient aussi de se demander pourquoi ces préconisations ne sont pas officielles et rendues publiques si la santé publique est en jeu. Il serait inexplicable que l'ARS taise un danger dont elle a connaissance.

Plusieurs études feraient en effet état d'effets « *suspectés, voire avérés* » sur la santé humaine comme des risques sur la fertilité, du diabète, de l'obésité, des cancers, des perturbateurs endocriniens,...

Aussi, face au silence de l'ARS à ce sujet et en raison de l'enjeu en terme de santé publique, je vous saisis au titre de l'article 40 du code de procédure pénale afin que la lumière puisse être faite sur cette affaire et qu'à travers votre saisine les consommateurs qui n'ont pas d'autre choix que de consommer de l'eau du robinet puissent être éclairés sur ces déclarations internes inquiétantes.

Vous souhaitant bonne réception du présent, je vous prie de croire, Monsieur le Procureur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Yoann Gillet
Député du Gard